



COMMISSION DEPARTEMENTALE D'ARBITRAGE SECTION ADMINISTRATIVE

REUNION DU MARDI 25 JANVIER 2022

Présents : MM. J. DIAS (PRESIDENT), M. ABED, N. RIT

APPLICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA CDA

Conformément à l'Article 6 du Règlement Intérieur et après étude des conclusions des membres, la section procède à l'application du Règlement Intérieur pour les arbitres suivants.

La CDA organise chaque saison un test physique. Chaque Arbitre Départemental ou Arbitre Assistant Départemental en titre est tenu de se présenter à la convocation afin de passer son test physique.

En cas d'absence à la première convocation, l'Arbitre a jusqu'au 15 décembre de la saison en cours pour se mettre en conformité en se présentant à l'une des sessions de rattrapage organisées par la CDA. En l'absence de régularisation de sa situation, l'Arbitre ne peut plus prétendre à être désigné sur une compétition officielle.

Les arbitres suivants ne se sont pas présentés ou n'ont pas validé leur test physique à l'issue des épreuves alors qu'ils étaient régulièrement convoqués :

Catégorie	NOM	Prénom
D1	OUALI	YOUSSEF
AAD1	CHEYROUZE	PHILIPPE
AAD1	RAMANANTOANINA	HASINIAINA
D3	LECOQ	HERVE
D3	LYOTHIER	JULES
D4	JUPITER	JOHAN
D4	SEBAMALAI	CHARLES
D4	SOGGIA	ANDREA
JAD	GOUALA	LOGAN
JAD	DETHY	ANAIS
JAD	IPOUMB	JEANNE INES

Conformément au Règlement Intérieur :

- Les arbitres susnommés ne seront pas désignés jusqu'à la fin de la saison 2021/2022.
- Les arbitres susnommés seront automatiquement rétrogradés en fin de saison



Enfin, la CDA rappelle qu'ils ne pourront officier lors la saison prochaine 2022/2023 dès lors qu'ils auront effectué et réussi leur test physique.

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'Article 31.1 du Règlement Sportif du District

Après un tour de table, la séance est levée à 20h00.

PROCHAINE SEANCE SUR CONVOCATION

Le Secrétaire de séance
Michel Abed

Le Président
José DIAS